

N°DEC-2023-228

## DÉCISION DU MAIRE

### ORGANISATION, PAR UNCMT, D'UN HÉBERGEMENT EN PENSION COMPLÈTE POUR UN GROUPE DE 30 PERSONNES DE MOINS DE 18 ANS ET DE 20 ADULTES DANS LE CADRE DU PROJET DES COMMÉMORATIONS À CAEN LES 18 ET 19 MAI 2024

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec UNCMT (Union Normande des Centres Maritimes et Touristiques) – 4 avenue du Parc Saint André 14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'organisation d'un hébergement en pension complète de trente personnes de moins de 18 ans et vingt adultes, dans le cadre du projet des commémorations, les samedi 18 et dimanche 19 mai 2024 à CAEN.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire l'UNION NORMANDE DES CENTRES MARITIMES ET TOURISTIQUES (UNCMT), pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 3 380,70 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 17 novembre 2023.

  
Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le **22 NOV. 2023**  
Et de sa publication le **22 NOV. 2023**

---

*Pour le Maire et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS

---